



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/INF/52/4/Add.1
14 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Note du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	2
II. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SANS RENVOI À UNE GRANDE COMMISSION	2
III. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION	3
IV. DÉCISIONS	5
A. Élections et nominations	5
B. Autres décisions	9

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après pour information une liste provisoire des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, entre le 5 février et le 8 septembre 1998 (résolutions 52/1 B, 52/8 B et C, 52/212 B et 52/225 à 52/252, et décisions 52/308 B, 52/309 B, 52/313 B et C, 52/321 B, 52/322, 52/402 B, 52/416 B, et 52/460 à 52/502).

2. Les résolutions sont publiées individuellement dans la série A/RES/... Le texte provisoire des décisions est reproduit à la session IV du présent document. Le texte définitif des résolutions et décisions paraîtra comme Supplément No 49 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/49, vol. III).

II. RÉOLUTIONS ADOPTÉES SANS RENVOI À UNE GRANDE COMMISSION

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
52/231	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (A/52/L.74)	106	4 juin 1998
52/232	Renforcement du système des Nations Unies (A/52/L.77)	60	4 juin 1998
52/233	Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000 (A/52/L.75/Rev.1)	95 c)	26 juin 1998
52/250	Participation de la Palestine aux travaux de l'Organisation des Nations Unies (A/52/L.53/Rev.2 et Add.1)	36	7 juillet 1998
52/251	Accord sur la coopération et les relations entre l'Organisation des Nations Unies et le Tribunal international du droit de la mer (A/52/L.80 et Add.1)	39 a)	8 septembre 1998

III. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS
 DE LA CINQUIÈME COMMISSION

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
52/1	Financement des opérations de maintien de la paix		
	B. Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/52/453/Add.3)	142 a)	26 juin 1998
52/8	Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola		
	Résolution B (A/52/457/Add.1)	123 et 159	31 mars 1998
	Résolution C (A/52/457/Add.2)	123 et 159	26 juin 1998
52/212	Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes		
	Résolution B (A/52/732/Add.1)	113	31 mars 1998
52/225	Traitement et pension de retraite du Secrétaire général et traitement et rémunération considérée aux fins de la pension de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (A/52/744/Add.1)	116	4 février 1998
52/226	Réforme des achats et externalisation (A/52/746/Add.1)		
	Résolution A	114	31 mars 1998
	Résolution B	114	31 mars 1998
52/227	Système intégré de gestion (A/52/744/Add.2)	116	31 mars 1998
52/228	Financement de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental		
	Résolution A (A/52/843)	125	31 mars 1998
	Résolution B (A/52/843/Add.1)	125	26 juin 1998
52/229	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan		
	Résolution A (A/52/844)	136	31 mars 1998
	Résolution B (A/52/844/Add.1)	136	26 juin 1998

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
52/230	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/52/453/Add.2)	142 a)	31 mars 1998
52/234	Personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités (A/52/746/Add.3)	114	26 juin 1998
52/235	Compte pour le développement (A/52/744/Add.3)	116	26 juin 1998
52/236	Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (A/52/931)	122 a)	26 juin 1998
52/237	Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (A/52/932)	122 b)	26 juin 1998
52/238	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (A/52/933)	124 a)	26 juin 1998
52/239	Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (A/52/934)	126	26 juin 1998
52/240	Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (A/52/936)	129	26 juin 1998
52/241	Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/52/937)	130	26 juin 1998
52/242	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/52/938)	131	26 juin 1998
52/243	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (A/52/690/Add.1)	138	26 juin 1998
52/244	Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile (A/52/940)	139	26 juin 1998
52/245	Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (A/52/941)	140	26 juin 1998

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
52/246	Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (A/52/845/Add.1)	141	26 juin 1998
52/247	Demandes d'indemnisation au titre de la responsabilité civile : limitations temporelles et financières (A/52/453/Add.3)	142 a)	26 juin 1998
52/248	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/52/453/Add.4)	142 a)	26 juin 1998
52/249	Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (A/52/942)	161	26 juin 1998
52/252	Révisions de l'article premier du Statut du personnel et du chapitre premier de la série 100 du Règlement du personnel (A/52/955/Add.1)	114, 153 et 157	8 septembre 1998

IV. DÉCISIONS

A. Élections et nominations

52/308. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

B¹

À sa 86e séance plénière, le 2 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission², a nommé M. Pedro Paulo d'Escragnolle-Taunay (Brésil) membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la partie restant à courir du mandat d'un membre démissionnaire, M. José Antônio Marcondes de Carvahlo (Brésil), à savoir du 2 juin 1998 au 31 décembre 1998.

¹ La décision 52/308, qui figure dans la section A du Supplément No 49 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/49), vol. II, devient de ce fait décision 52/308 A.

² A/52/670/Add.1, par. 4.

De ce fait, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est composé des membres suivants : M. Syed Akbaruddin (Inde)*, Mme Denise Almao (Nouvelle-Zélande)**, M. Ammar Amari (Tunisie)**, M. Ioan Barac (Roumanie)***, M. Leonid E. Bidnyi (Fédération de Russie)**, M. Gérard Biraud (France)**, M. Pedro Paulo d'Escragnolle-Taunay (Brésil)*, Mme Norma Goicochea Estenoz (Cuba)**, M. Hasan Jawarneh (Jordanie)***, M. Mahamane Amadou Maiga (Mali)***, M. E. Besley Maycock (Barbade)***, M. C. S. M. Mselle (République-Unie de Tanzanie)***, M. Klaus Stein (Allemagne)*, M. Tang Guangting (Chine)*, M. Fumiaki Toya (Japon)* et M. Giovanni Luigi Valenza (Italie)*.

-
- * Mandat expirant le 31 décembre 1998.
 - ** Mandat expirant le 31 décembre 1999.
 - *** Mandat expirant le 31 décembre 2000.

52/309. Nomination de membres du Comité des contributions

B³

À sa 86e séance plénière, le 2 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴, a nommé M. Sergei I. Mareyev (Fédération de Russie) membre du Comité des contributions pour la partie restant à courir du mandat d'un membre démissionnaire, M. Evgueni N. Deineko (Fédération de Russie), à savoir du 2 juin 1998 au 31 décembre 1999.

De ce fait, le Comité des contributions est composé des membres suivants : M. Iqbal Akhund (Pakistan)**, M. Pieter Johannes Bierma (Pays-Bas)*, M. Uldis Blukis (Lettonie)***, M. Sergio Chaparro Ruiz (Chili)*, M. David Etuket (Ouganda)***, M. Neil Hewitt Francis (Australie)*, M. Alvaro Gurgel de Alencar (Brésil)**, M. Ihor V. Humenny (Ukraine)***, M. Ju Kuilin (China)**, Mme Isabelle Klais (Allemagne)**, M. David A. Leis (États-Unis d'Amérique)***, M. Sergei I. Mareyev (Fédération de Russie)**, M. Atilio Norberto Molteni (Argentine)*, M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie)*, M. Ugo Sessi (Italie)**, M. Prakash Shah (Inde)***, M. Omar Sirry (Égypte)* et M. Kazuo Watanabe (Japon)***.

-
- * Mandat expirant le 31 décembre 1998.
 - ** Mandat expirant le 31 décembre 1999.
 - *** Mandat expirant le 31 décembre 2000.

³ La décision 52/309, qui figure dans la section A du Supplément No 49 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/49), vol. II, devient de ce fait décision 52/309 A.

⁴ A/52/671/Add.1, par. 4.

52/313. Nomination de membres et membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

B⁵

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵, a nommé M. Nester Odaga-Jalomayo (Ouganda) membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat prenant effet le 31 mars 1998 et se terminant le 31 décembre 2000.

C

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷, a nommé M. Mochamad Slamet Hidayat (Indonésie) membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat prenant effet le 26 juin 1998 et se terminant le 31 décembre 2000.

De ce fait, le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies est composé des membres suivants : M. Mochamad Slamet Hidayat (Indonésie), M. Tadanori Inomata (Japon), M. Gerhard Kuntzle (Allemagne), M. Vladimir V Kuznetsov (Fédération de Russie), M. Nester Odaga-Jalomayo (Ouganda), M. Philip Richard Okanda Owade (Kenya), M. Carlos Dante Riva (Argentine) et Mme Susan Shearouse (États-Unis d'Amérique).

52/321. Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies

B⁸

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹, a nommé M. Kevin Haugh (Irlande) membre du Tribunal administratif des Nations Unies pour un mandat prenant effet le 31 mars 1998 et se terminant le 31 décembre 1998, en raison du décès d'un membre du Tribunal : M. Francis Spain (Irlande).

⁵ La décision 52/313, qui figure à la section A du Supplément No 49 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/49), vol. II, devient de ce fait décision 52/313 A.

⁶ A/52/676/Add.1, par. 6.

⁷ A/52/676/Add.2, par. 4.

⁸ La décision 52/321, qui figure à la section A du Supplément No 49 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/49), vol. II, devient de ce fait décision 52/321 A.

⁹ A/52/674/Rev.1/Add.1, par. 4.

De ce fait, le Tribunal administratif des Nations Unies se compose des membres suivants : M. Chittharanjan Felix Amerasinghe (Sri Lanka)***, M. Julio Barboza (Argentine)**, M. Mayer Gabay (Israël)**, M. Kevin Haugh (Irlande)*, M. Victor Yenyi Olungu (République démocratique du Congo)***, Mme Deborah Taylor Ashford (États-Unis d'Amérique)* et M. Hubert Thierry (France)***.

-
- * Mandat expirant le 31 décembre 1998.
 - ** Mandat expirant le 31 décembre 1999.
 - *** Mandat expirant le 31 décembre 2000.

52/322. Nomination de membres du Corps commun d'inspection

À sa 81e séance plénière, le 23 mars 1998, l'Assemblée générale, agissant conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, qui figure dans l'annexe à la résolution 31/192 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1976, et sur la recommandation du Président¹⁰, a nommé M. Armando Duque González (Colombie) membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1er janvier 1999 et se terminant le 31 décembre 2003.

De ce fait, le Corps commun d'inspection se compose des membres suivants : M. Andrzej Abraszewski (Pologne)**, M. Fatih Bouayad-Agha (Algérie)***, M. Armando Duque González (Colombie)****, M. John D. Fox (États-Unis d'Amérique)**, M. Homero Luis Hernández Sánchez (République dominicaine)***, M. Eduard Kudriavtsev (Fédération de Russie)***, M. Sumihiro Kuyama (Japon)*, M. Francesco Mezzalama (Italie)***, M. Wolfgang M. Münch (Allemagne)**, M. Kahlil Issa Othman (Jordanie)***, M. Louis Dominique Ouedraogo (Burkina Faso)**.

-
- * Mandat expirant le 31 décembre 1999.
 - ** Mandat expirant le 31 décembre 2000.
 - *** Mandat expirant le 31 décembre 2002.
 - **** Mandat expirant le 31 décembre 2003.

¹⁰ A/52/111, par. 4.

B. Autres décisions

1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

52/402. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

B¹¹

À sa 81e séance plénière, le 23 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général¹², a décidé de reprendre l'examen de l'alinéa e) du point 17 de l'ordre du jour, intitulé "Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies" et de le renvoyer à la Cinquième Commission.

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président¹³, a décidé de reprendre l'examen de l'alinéa a) du point 97 de l'ordre du jour, intitulé "Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat", et de l'examiner directement en séance plénière.

À sa 83e séance plénière, le 27 avril 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général¹⁴, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session une question additionnelle intitulée "Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine" et d'en renvoyer l'examen à la Cinquième Commission.

À sa 85e séance plénière, le 15 mai 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général¹⁵, a décidé de reprendre l'examen de l'alinéa a) du point 17 de l'ordre du jour, intitulé "Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" et de le renvoyer à la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général¹⁶, a décidé de reprendre l'examen de l'alinéa b) du point 17 de l'ordre du jour intitulé "Nomination de membres du Comité des contributions", et de le renvoyer à la Cinquième Commission.

¹¹ La décision 52/402, qui figure à la section B du Supplément No 49 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/49), vol. II, devient de ce fait décision 52/402 A.

¹² A/52/105/Add.1.

¹³ A/52/836.

¹⁴ A/52/235.

¹⁵ A/52/101/Rev.1/Add.1.

¹⁶ A/52/102/Rev.1/Add.1.

À sa 86e séance plénière, le 2 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Pakistan¹⁷ a décidé de reprendre l'examen de l'alinéa c) du point 95 de l'ordre du jour, intitulé "Science et technique au service du développement", et de l'examiner directement en séance plénière.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétariat¹⁸, a décidé d'examiner directement en séance plénière le point 106 de l'ordre du jour, intitulé "Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes".

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général¹⁹, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session une question additionnelle intitulée "Élection de juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994", et de l'examiner directement en séance plénière.

À la même séance toujours, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général²⁰, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session une question additionnelle intitulée "Élection de juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991", et de l'examiner directement en séance plénière.

52/460. Appel solennel lancé le 2 février 1998 par le Président de l'Assemblée générale dans le cadre du respect de la Trêve olympique

À sa 80e séance plénière, le 4 février 1998, l'Assemblée générale a pris note de l'appel solennel lancé le 2 février 1998 par le Président de l'Assemblée générale dans le cadre du respect de la Trêve olympique²¹.

¹⁷ A/52/910.

¹⁸ A/52/918.

¹⁹ A/52/236.

²⁰ A/52/237.

²¹ A/52/782.

52/477. Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions

A

À sa 84e séance plénière, le 6 mai 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président²², a prié la Cinquième Commission d'examiner à la reprise de sa session, en mai 1998, la note du Secrétaire général sur l'utilisation du Compte pour le développement²³, d'examiner dès que possible le rapport du Secrétaire général sur le Fonds d'avances de trésorerie²⁴ et sa note sur les incidences de l'exécution des projets pilotes sur les pratiques et procédures budgétaires²⁵, et de lui présenter des recommandations sur les propositions faites par le Secrétaire général dans ces documents.

B

À sa 84e séance plénière, le 6 mai 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président²², a décidé de différer l'examen de la note du Secrétaire général sur les ressources de base aux fins du développement²⁶ pour que la Deuxième Commission puisse l'examiner et lui présenter à sa cinquante-troisième session des recommandations sur les propositions qu'elle contient, en tenant compte des débats qui auront eu lieu dans d'autres instances compétentes.

C

À sa 84e séance plénière, le 6 mai 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président²², a décidé de reporter à sa cinquante-troisième session l'examen de la note du Secrétaire général relative à une nouvelle conception de la tutelle²⁷.

D

À sa 84e séance plénière, le 6 mai 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président²², s'est félicitée que le Secrétaire général ait proposé de désigner sa cinquante-cinquième session, qui se tiendra en l'an 2000, Assemblée du millénaire, et a décidé de poursuivre à sa cinquante-troisième session l'examen de la note du Secrétaire général intitulée "Assemblée du

²² A/52/L.73/Rev.3 et A/52/PV.84.

²³ A/52/848.

²⁴ A/52/822.

²⁵ A/52/852.

²⁶ A/52/847.

²⁷ A/52/849.

millénaire, système des Nations Unies (Commission spéciale) et Forum du millénaire"²⁸.

E

À sa 84e séance plénière, le 6 mai 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président²², a remercié le Secrétaire général d'avoir proposé une limitation dans le temps des nouvelles initiatives et a décidé de poursuivre durant sa cinquante-deuxième session l'examen de la note du Secrétaire général sur ce sujet²⁹.

F

À sa 90e séance plénière, le 30 juillet 1998, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président³⁰, a décidé de poursuivre à sa cinquante-troisième session l'examen de la proposition du Secrétaire général contenue dans la note intitulée "Limitation dans le temps des nouvelles initiatives (clauses-couperets)"³¹.

52/479. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

À sa 87e séance plénière, le 4 juin 1998, l'Assemblée générale, agissant sur la proposition de son président³², rappelant sa résolution 48/264 du 29 juillet 1994 et ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée³³, a pris note avec satisfaction des vues présentées par les présidents de ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions et reproduites dans ce rapport³⁴ et a remercié ces derniers d'avoir fait profiter de leur expérience les membres de l'Assemblée, a salué les efforts faits par les grandes commissions pour rationaliser leur ordre du jour et leurs méthodes de travail³⁵ et, sur la base des travaux déjà accomplis dans ce domaine et des suggestions faites par les présidents, a décidé de poursuivre à sa cinquante-troisième session l'examen du processus de revitalisation de ses travaux.

²⁸ A/52/850.

²⁹ A/52/851.

³⁰ A/52/L.79.

³¹ A/52/851 et Corr. 1 et Add.1.

³² A/52/L.76.

³³ A/52/856.

³⁴ A/52/856, sect. II.

³⁵ Voir A/52/856, sect. III.

52/480. Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

À sa 87e séance plénière, le 4 juin 1998, l'Assemblée générale a pris note de deux lettres datées du 13 mars 1998³⁶ et du 27 mai 1998³⁷, adressées au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Deuxième Commission.

52/490. Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité

À sa 91e séance plénière, le 24 août 1998, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité³⁸, créé par sa résolution 48/26 du 3 décembre 1993 :

a) A pris note du rapport du Groupe de travail sur les travaux que celui-ci avait réalisés pendant la cinquante-deuxième session de l'Assemblée;

b) A décidé que le Groupe de travail devait poursuivre ses travaux, en tenant compte des progrès accomplis au cours des quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième, cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions de l'Assemblée, ainsi que des vues exprimées lors de sa cinquante-troisième session, et lui présenter avant la fin de la cinquante-troisième session un rapport contenant toutes les recommandations convenues.

52/491. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

À sa 92e séance plénière, le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale a pris note de la lettre datée du 21 août 1998, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social³⁹.

³⁶ A/52/832.

³⁷ A/52/919.

³⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 47 (A/52/47), par. 24.

³⁹ A/52/1022.

52/494. La situation au Burundi

À sa 92e séance plénière, le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale a décidé de clore son examen de la question intitulée "La situation au Burundi".

52/495. Question de Chypre

À sa 92e séance plénière, le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée "Question de Chypre".

52/496. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

À sa 92e séance plénière, le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée "Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies".

52/497. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II

À sa 92e séance plénière, tenue le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée "Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II".

52/498. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

À sa 92e séance plénière, tenue le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée "Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda".

52/499. Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala

À sa 92e séance plénière, tenue le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée "Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala".

52/500. Élection des juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

À sa 92e session plénière, tenue le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale a été informée que le Conseil de sécurité n'avait pas été en mesure de lui

soumettre, à sa cinquante-deuxième session, les candidatures aux sièges à pourvoir au Tribunal international pour le Rwanda conformément à l'article 12 du Statut du Tribunal, et que la question intitulée "Élection des juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994" avait été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session, sur quoi elle a décidé qu'elle avait achevé l'examen de cette question.

52/501. Élection des juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 92e séance plénière, tenue le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale, tenant compte du fait qu'elle n'avait pas pu examiner comme elle l'aurait dû les neuf candidatures aux sièges à pourvoir au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie que le Président du Conseil de sécurité avait transmises au Président de l'Assemblée générale dans une lettre datée du 27 août 1998⁴⁰, a décidé de différer l'examen de la question intitulée "Élection des juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991" et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session.

52/502. Réunions d'organes subsidiaires pendant la partie principale de la cinquante-troisième session

À sa 92e séance plénière, tenue le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences⁴¹, a décidé d'autoriser le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à se réunir à New York pendant la partie principale de la cinquante-troisième session.

⁴⁰ A/52/1023.

⁴¹ A/52/340/Add.2.

2. Décisions adoptées sur les rapports de la Première Commission

52/416. Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission

B⁴²

À sa 92e séance plénière, tenue le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale, agissant sur la recommandation de la Première Commission⁴³, rappelant sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997 et ayant présente à l'esprit la nécessité d'améliorer encore l'efficacité du fonctionnement de la Première Commission :

a) A décidé que, à compter de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, la Première Commission :

- i) Ferait tout son possible pour mener à bien ses travaux de fond en utilisant au mieux le temps qui lui est imparti, en moins de 30 séances, réparties sur cinq semaines au maximum;
- ii) Organiserait ses travaux en regroupant les phases actuelles de son programme de travail : "Examen structuré de questions spécifiques au titre de l'approche par thèmes adoptée pour les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale" et "Examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour", sous réserve que suffisamment de temps soit prévu pour des consultations et débats officiels sur les projets de résolution;

b) A décidé que le Président de la Première Commission poursuivrait ses consultations sur la revitalisation, la rationalisation et la réorganisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Commission sous tous ses aspects et ferait rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session;

c) A décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission".

52/492. Rapport de la Commission du désarmement

À sa 92e séance plénière, tenue le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale, agissant sur la recommandation de la Première Commission⁴⁴, rappelant sa

⁴² En conséquence, la décision 52/416, figurant à la section B des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 49 (A/52/49), vol. II, devient la décision 52/416 A.

⁴³ A/52/612/Add.1, par. 4.

⁴⁴ A/52/602/Add.1, par. 4.

résolution 52/12 B du 19 décembre 1997 et eu égard à la nécessité d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de la Commission du désarmement, a décidé que :

a) La Commission du désarmement doit continuer de jouer un rôle spécifique dans le cadre du mécanisme du désarmement car elle est le seul organe ouvert à tous les pays chargé d'examiner en profondeur les questions de désarmement pertinentes;

b) S'agissant de la session de fond de 2000, la partie de l'ordre du jour de la Commission du désarmement qui concerne les questions de fond devrait normalement se composer de deux points de l'ordre du jour par an choisis parmi tout l'éventail des questions de désarmement, dont l'un aurait trait au désarmement nucléaire; il serait possible de retenir un troisième point de l'ordre du jour si un consensus se dégagait pour l'adopter; les organes subsidiaires ne devraient pas se réunir parallèlement à la session de la Commission;

c) Les sessions de fond annuelles de la Commission du désarmement devraient durer trois semaines;

d) Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour devraient être examinées par la Commission du désarmement pendant trois ans; selon la spécificité des questions à aborder, il serait possible d'adopter par consensus, au cas par cas, d'autres délais d'examen;

e) Les groupes régionaux devraient être invités à faire en sorte que les présidents des organes subsidiaires soient élus de bonne heure, de préférence lors de la session d'organisation de la Commission à l'automne, de façon que ces organes puissent tenir des consultations intersessions sur les différents sujets; il est souhaitable que les subsidiaires soient présidés par la même personne pendant toute la durée de l'examen d'une question de fond;

f) L'optimisation des méthodes de travail de la Commission du désarmement pourrait, selon les circonstances, devenir un processus permanent reposant sur le consensus, notamment dans le cadre de l'examen du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

3. Décisions adoptées sur les rapports de la Deuxième Commission

52/478. Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés

À sa 86e séance plénière, tenue le 2 juin 1998, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Deuxième Commission⁴⁵.

⁴⁵ A/52/626/Add.5/Rev.1.

4. Décisions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission

52/461. Projet de code de conduite des Nations Unies

À sa 82e séance plénière, tenue le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, agissant sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁶, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de code de conduite des Nations Unies⁴⁷ et tenant compte des vues exprimées par les États Membres :

a) A invité la Commission de la fonction publique internationale à examiner en priorité le projet de code de conduite à sa prochaine session;

b) A prié la Cinquième Commission, à la lumière des observations que ferait la Commission de la fonction publique internationale, de reprendre la question du projet de code de conduite des Nations Unies lors de la reprise de sa cinquante-deuxième session, en vue de prendre une décision à son sujet.

52/462. Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997

À sa 82e séance plénière, tenue le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁸ :

a) A pris note du solde inutilisé du budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997, d'un montant de 9 326 600 dollars des États-Unis;

b) A décidé d'allouer :

i) Un montant de 2,5 millions de dollars au Système intégré de gestion pour 1998;

ii) Un montant de 1,3 million de dollars à l'amélioration et à la remise en état des installations de conférence;

c) A décidé également de retenir le solde afin de financer les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conformément à sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général à ce sujet.

⁴⁶ A/52/746/Add.1, par. 10.

⁴⁷ A/52/488.

⁴⁸ A/52/743/Add.1, par. 4.

52/463. Étude provisoire de la question des honoraires versés
aux membres des organes et organes subsidiaires de
l'Organisation des Nations Unies

À sa 82e séance plénière, tenue le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁹ :

a) A pris note du rapport du Secrétaire général sur l'étude provisoire de la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies⁵⁰;

b) A souscrit aux observations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵¹;

c) A décidé d'examiner à sa cinquante-troisième session le rapport détaillé du Secrétaire général sur cette question.

52/464. Réduction des dépenses autres que les dépenses relatives
aux programmes et réaffectation de ces dépenses

À sa 82e séance plénière, tenue le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁹, a décidé de différer, jusqu'à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session, l'examen du rapport du Secrétaire général sur la réduction des dépenses autres que les dépenses relatives aux programmes et la réaffectation de ces dépenses⁵², ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵³, en attendant la présentation du rapport détaillé du Secrétaire général sur la viabilité du compte pour le développement, les modalités de sa mise en place, les fins précises auxquelles ses ressources seront utilisées et les critères de rendement connexes, que l'Assemblée a demandé au paragraphe 24 de sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997.

52/465. Locaux à usage de bureaux au Palais Wilson

À sa 82e séance plénière, tenue le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁹ :

a) A pris note du rapport du Secrétaire général sur les locaux à usage de bureaux au Palais Wilson⁵⁴, des observations formulées sur ce rapport par le

⁴⁹ A/52/744/Add.2, par. 16.

⁵⁰ A/52/699.

⁵¹ A/52/7/Add.7.

⁵² A/52/758.

⁵³ A/52/7/Add.10.

⁵⁴ A/C.5/52/19 et Add.1 et Add.1/Corr.1.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁵ et de la déclaration faite oralement par le Président du Comité consultatif le 16 mars 1998⁵⁶;

b) A approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à accepter l'offre des autorités suisses, qui ont proposé de mettre les bureaux du Palais Wilson, à Genève, à la disposition de l'Organisation;

c) A noté que le coût du déménagement dans les locaux du Palais Wilson est estimé à 5 805 000 dollars des États-Unis, sur lesquels la contribution du Gouvernement suisse s'élèverait à 3 846 000 dollars et le solde, soit 1 959 000 dollars, serait financé au moyen des crédits déjà ouverts au chapitre 27F du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 au titre des locaux de Genève;

d) A remercié le Gouvernement suisse d'avoir offert l'usage des locaux du Palais Wilson à titre gracieux jusqu'en l'an 2000;

e) A prié les autorités suisses de faire le nécessaire pour que l'arrangement selon lequel l'usage du bâtiment est offert à titre gracieux demeure en vigueur au-delà de l'an 2000, et invité le Secrétaire général à continuer d'oeuvrer pour obtenir leurs assurances à cet égard;

f) A demandé qu'une analyse coûts-avantages de l'utilisation des salles de conférence actuellement disponibles au Palais des Nations à Genève lui soit présentée à la prochaine reprise de sa cinquante-deuxième session;

g) A décidé d'examiner, sur la base du rapport susvisé, la proposition préconisant la construction de deux salles de conférence supplémentaires au Palais Wilson;

h) A décidé également d'examiner la question des locaux à usage de bureaux à sa cinquante-quatrième session compte tenu de la décision qui sera prise en ce qui concerne la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

52/466. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international

À sa 82e séance plénière, tenue le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁹, a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international⁵⁷ et prié le Secrétaire général, compte tenu des observations formulées à la

⁵⁵ A/52/7/Add.4.

⁵⁶ A/C.5/52/SR.52.

⁵⁷ A/52/7/Add.9.

Commission⁵⁸, de lui faire rapport périodiquement sur les activités du Fonds d'affectation spéciale et des questions connexes.

52/467. Corps commun d'inspection

A

À sa 82e séance plénière, tenue le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵⁹, a décidé de différer jusqu'à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session l'examen du point 118 de l'ordre du jour intitulé "Corps commun d'inspection".

B

À sa 88e séance plénière, tenue le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶⁰, a décidé de différer jusqu'à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session l'examen du point 118 de l'ordre du jour intitulé "Corps commun d'inspection".

C

À sa 92e séance plénière, tenue le 8 septembre 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶¹, a décidé de différer l'examen du point intitulé "Corps commun d'inspection" et de l'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session.

52/468. Application des paragraphes 5 et 6 de la résolution 52/214 A de l'Assemblée générale

À sa 82e séance plénière, tenue le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶², et réitérant sa résolution 52/214 A du 22 décembre 1997, a décidé que le nombre de jours fériés à l'Organisation des Nations Unies sera de 10, de sorte que les deux jours de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha soient célébrés au Siège et dans d'autres lieux d'affectation.

52/469. Modernisation des salles de conférence et des cabines d'interprète

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶², a pris acte du rapport du Secrétaire

⁵⁸ Voir A/C.5/52/SR.56.

⁵⁹ A/52/842, par.6.

⁶⁰ A/52/842/Add.1, par.5.

⁶¹ A/52/842/Add.2, par.5.

⁶² A/52/734/Add.1, par. 20.

général sur les mesures visant à assurer l'allocation des ressources nécessaires à la modernisation des salles de conférence et des cabines d'interprète⁶³.

52/470. Documentation relative à la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶², a décidé, sans préjudice des dispositions pertinentes du règlement intérieur régissant la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, que les documents produits par le Secrétariat pour cette conférence devraient être traduits dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

52/471. Application des paragraphes 24 et 25 de la résolution 52/214 B de l'Assemblée générale

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶², a noté que les documents n'étaient pas présentés comme il est demandé aux paragraphes 24 et 25 de sa résolution 52/214 B du 22 décembre 1997, et a souligné que les dispositions desdits paragraphes devaient être appliquées intégralement.

52/472. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶⁴, a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶⁵.

52/473. Application des résolutions 49/249 et 50/224 de l'Assemblée générale

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶⁶, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 49/249 et 50/224 de l'Assemblée générale⁶⁷.

⁶³ A/52/829.

⁶⁴ A/52/845, par. 5.

⁶⁵ A/52/818.

⁶⁶ A/52/453/Add.2, par. 10.

⁶⁷ A/C.5/52/38.

52/474. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

A

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶⁸, a décidé de reporter l'examen du point 143 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne", à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session.

B

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶⁹, a décidé de reporter l'examen du point 143 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne", à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session.

52/475. Rapport du Bureau des service de contrôle interne sur l'emploi de consultants

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷⁰, a décidé d'examiner le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'emploi de consultants⁷¹ dans le contexte de son examen du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le recrutement et l'emploi de consultants, qu'elle avait demandé au paragraphe 4 de la section VI de sa résolution 51/226 en date du 3 avril 1997, au titre du point intitulé "Gestion des ressources humaines", à sa cinquante-troisième session.

52/476. Rapport présenté par le Secrétaire général au nom des membres du Comité administratif de coordination et avec leur approbation sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés

À sa 82e séance plénière, le 31 mars 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷⁰, a décidé de reporter à sa cinquante-troisième session l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général au nom des membres du Comité administratif de coordination et avec leur approbation sur

⁶⁸ A/52/846, par. 5.

⁶⁹ A/52/846/Add.1, par. 5.

⁷⁰ A/52/739/Add.1, par. 6.

⁷¹ A/52/814, annexe.

le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés⁷².

52/481. Directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷³, a décidé de différer l'examen de la question des directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne en attendant que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires présente un rapport à ce sujet.

52/482. Renforcement des mécanismes de contrôle interne

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷³, a décidé de reporter l'examen de la question du renforcement des mécanismes de contrôle externe à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session.

52/483. Rapports du Bureau des services de contrôle interne

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷³, a décidé de reporter à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session l'examen des rapports thématiques ci-après, établis par le Bureau des services de contrôle interne, et des documents connexes :

a) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du programme et des pratiques administratives du secrétariat du Centre du commerce international CNUCED/OMC⁷⁴ et observations y relatives du Corps commun d'inspection⁷⁵;

b) Rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant l'enquête menée sur un conflit d'intérêts présumé au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)⁷⁶ et observations y relatives du Corps commun d'inspection⁷⁷;

⁷² A/C.5/52/2.

⁷³ A/52/746/Add.2, par. 10.

⁷⁴ A/51/933, annexe.

⁷⁵ A/52/575, annexe.

⁷⁶ A/52/339, annexe.

⁷⁷ A/52/339/Add.1, annexe.

c) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des commissions régionales⁷⁸;

d) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen de la gestion du programme de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale⁷⁹;

e) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains⁸⁰.

52/484. Projet de code de conduite des Nations Unies

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸¹, a décidé de reporter à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session l'examen de la question du projet de code de conduite des Nations Unies.

52/485. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸² et ayant examiné les rapports du Secrétaire général⁸³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸⁴ :

a) A pris acte du rapport du Secrétaire général sur la liquidation finale des avoirs des Forces de paix des Nations Unies⁸⁵ et a prié le Comité des commissaires aux comptes d'examiner le rapport en tenant compte des vues exprimées par les États Membres à ce sujet⁸⁶;

⁷⁸ A/52/776, annexe.

⁷⁹ A/52/777, annexe.

⁸⁰ A/52/821, annexe.

⁸¹ A/52/955, par. 6.

⁸² A/52/935, par. 6.

⁸³ A/52/792 et A/52/815.

⁸⁴ A/52/868.

⁸⁵ A/52/792.

⁸⁶ Voir A/C.5/52/SR.63.

b) A pris note de la préoccupation exprimée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 6 de son rapport⁸⁷ concernant le recours à des agents fournis à titre gracieux en tant que négociateurs, pour l'ONU, d'accords de location avec services;

c) A décidé que, désormais, des précisions et des justifications détaillées concernant le matériel passé par profits et pertes ou perdu devraient être fournies dans les rapports sur la liquidation finale des avoirs de toutes les opérations de maintien de la paix;

d) A décidé également de différer l'examen de l'usage qu'il est proposé de faire du solde inutilisé pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, en attendant la présentation du rapport final sur l'exécution du budget des Forces de paix des Nations Unies.

52/486. Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸⁸ et ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies en Haïti⁸⁹ ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹⁰, a décidé d'attendre, avant de prendre une décision concernant l'affectation du solde inutilisé pour la période allant du 1er au 31 juillet 1996, la présentation du rapport final sur l'exécution du budget de la Mission.

52/487. Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹¹, a décidé de reporter à la troisième partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session l'examen du point 137 de l'ordre du jour, intitulé "Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et

⁸⁷ A/52/868.

⁸⁸ A/52/939, par. 6.

⁸⁹ A/52/833.

⁹⁰ A/52/905.

⁹¹ A/52/726/Add.1, par. 5.

les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994".

52/488. Ressources nécessaires au titre des opérations de maintien de la paix

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹², a pris acte des notes du Secrétaire général contenant des informations à jour sur les ressources nécessaires au titre de chaque opération de maintien de la paix pour les périodes du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998⁹³ et du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999⁹⁴.

52/489. Indemnisations en cas de décès ou d'invalidité

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹², a pris acte des deuxième et troisième rapports trimestriels du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'élimination de l'arriéré des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité⁹⁵.

52/493. Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission

À sa 88e séance plénière, le 26 juin 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹⁶, a décidé de reprendre à sa cinquante-troisième session l'examen de la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission.

⁹² A/52/453/Add.3, par. 11.

⁹³ A/C.5/52/44 et Corr.1.

⁹⁴ A/C.5/52/52.

⁹⁵ Voir A/C.5/52/37 et 50.

⁹⁶ A/52/746/Add.4, par. 5.